



REP Bâtiment

Vision des entreprises de Travaux Publics

Les métiers concernés

- Industries productrices de matériaux:
 - Carrières (VALOBAT)
 - Centrales d'enrobage (ECO-MINERO)
 - Plates-formes de recyclage (VALOBAT)

- Agences de travaux :
 - Terrassements
 - VRD
 - Déconstruction

Ce qui semble clair

- Les produits des plates-formes de recyclage rentrent dans la REP, probablement moyennant réfaction de la taxe.
- Les terres excavées des chantiers « bâtiment » ne sont pas concernées (traçabilité en cours d'organisation)
- Reprise sans frais sous condition de tri 7 flux (hors amiante, qui reste à gérer par l'entreprise)

Les principales inconnues

- Pour les producteurs de matériaux :
 - Comment différencier les produits qui iront pour le bâtiment / les travaux d'infrastructures ?
- Pour les chantiers :
 - Maillage des plates-formes ? Plates-formes 7 flux ?
 - Quid des bétons concassés sur site ?
 - Qui sera en charge de la logistique : entreprise ou éco-organisme ? □ risque d'impact sur l'organisation et le rendement du chantier
- Gestion des marchés à venir : intégration REP à date de soumission ou de réalisation ?